

La révision de la série d'heures supplémentaires issue de l'enquête Acemo

Evolution de la méthode de constitution de la base de sondage de l'enquête Acemo

L'échantillon de l'enquête Acemo trimestrielle est renouvelé au 4^{ème} trimestre de chaque année selon des critères de taille et de secteur d'activité. La base de sondage, dans laquelle cet échantillon est tiré, est notamment constituée d'un extrait du fichier Sirene, restreint aux entreprises de 10 salariés ou plus. Jusqu'à la constitution de l'échantillon 2010 (au 4^{ème} trimestre trimestre 2009), la variable d'effectif sur laquelle l'échantillonnage se fondait était l'effectif salarié issu des Dads et disponible dans le fichier Sirene. Or, du fait des délais de production des Dads, cet effectif porte sur des données antérieures de deux ans à la date de tirage de l'échantillon. L'effectif des entreprises récemment créées n'était donc pas renseigné, ce qui a entraîné la sous-représentation des petites entreprises dans la base de sondage de l'enquête Acemo.

Pour remédier à ce biais, il a été décidé, à partir du 4^{ème} trimestre trimestre 2009, de ne pas se fonder sur l'effectifs des Dads pour les entreprises récemment créées mais de retenir l'effectif salarié à la création, également disponible dans le fichier Sirene. Ceci a permis d'intégrer dans la base de sondage une proportion plus importante de petites entreprises, ce qui a entraîné une hausse du poids des petites entreprises dans l'échantillon.

En outre, depuis le 4^{ème} trimestre 2009, la méthode de pondération des enquêtes Acemo a été revue. Les enquêtes sont désormais calées sur des données externes ce qui permet d'obtenir une structure de calage plus robuste, ainsi qu'une meilleure cohérence avec d'autres sources statistiques disponibles. Les données de calage sont calculées à partir des effectifs salariés issus des estimations d'emploi de l'Insee (restreintes au champ Acemo), et d'une structure par taille d'entreprise et activité plus détaillée obtenue par une exploitation structurelle du dernier fichier disponible des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'Insee. Ce changement de pondérations a pour principal effet de réviser également à la hausse le poids des plus petites entreprises dans le champ de l'enquête.

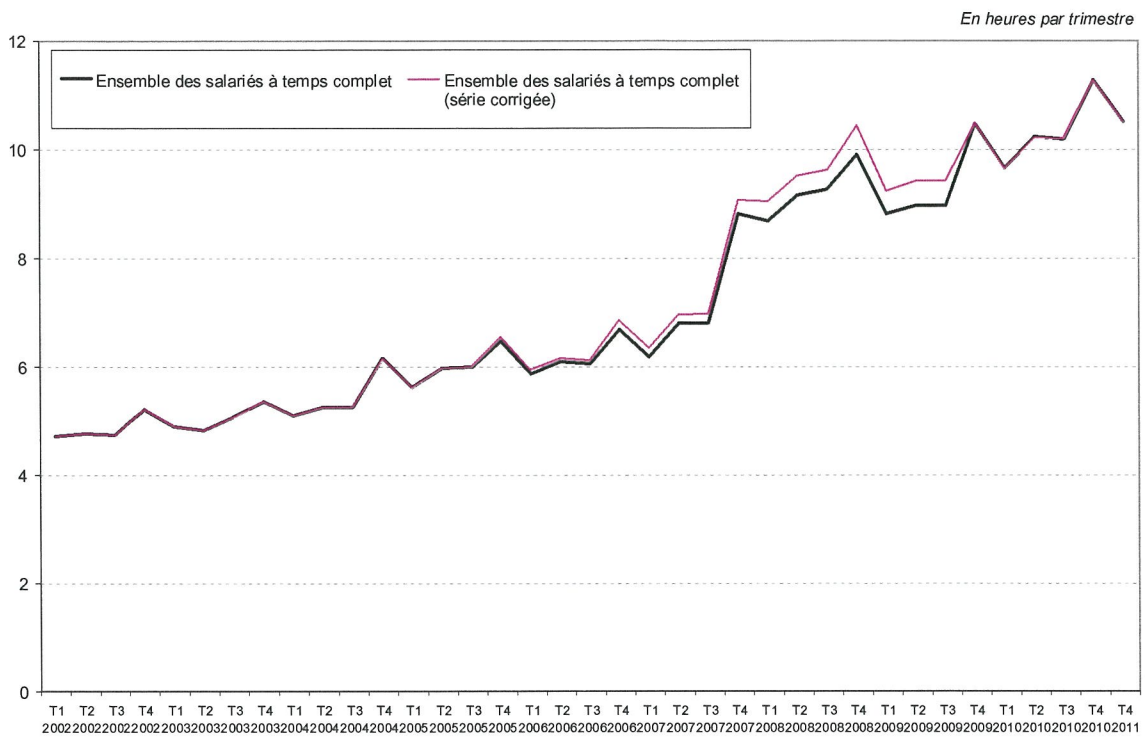
Ces changements dans la méthode de constitution de la base de sondage et dans la méthode de calage ont conduit à accroître le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet car les plus petites entreprises déclarent en moyenne un volume plus important d'heures supplémentaires par salarié.

Correction de la série d'heures supplémentaires

Afin de disposer de séries homogènes dans le temps, la série d'heures supplémentaires a été corrigée depuis le 4^{ème} trimestre 2005 jusqu'au 3^{ème} trimestre 2009 pour tenir compte de la meilleure couverture des petites entreprises. Une refonte de plus grande envergure du mode d'échantillonnage de l'enquête étant intervenue au 4^{ème} trimestre 2005, il n'a en revanche pas été possible de procéder à des corrections avant cette date. La série corrigée a été calculée en se fondant sur les tables de calage issues de la méthode mise en œuvre à partir du 4^{ème} trimestre 2009.

La nouvelle série conduit à rehausser le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet (*graphique 1*). L'écart maximum est de 0,5 heure au 4^{ème} trimestre 2008. Les glissements annuels du 4^{ème} trimestre 2009 au 3^{ème} trimestre 2010 sont également moins élevés sur la série corrigée (*graphique 2*). La correction de la série a en revanche peu d'impact sur les résultats par taille d'entreprise (+ ou - 0,2 heure au maximum).

Graphique 1 - Nombre moyen d'heures supplémentaires trimestrielles par salarié à temps complet



Graphique 2 - Glissement annuel du nombre moyen d'heures supplémentaires trimestrielles par salarié à temps complet

